PÔLE TERRITORIAL SAINTE-BERNADETTE FONDAMENTAL
ECOLE SIÈGE : SQUARE DU SACRÉ-CŒUR 2A – 1160 AUDERGHEM
WWW.POLESAINTEBERNADETTE.BE

Appel à candidatures et profil en vue de l'engagement temporaire au sein de l'équipe pluridisciplinaire du pôle territorial tel que prévu par l'article 6.2.2-5 du Code de l'enseignement

1. Appel à candidatures – 01 décembre 2026

Le PO de l'école siège du pôle territorial Sainte-Bernadette fondamental fait appel à candidatures afin de recruter son équipe pluridisciplinaire et constituer une réserve de recrutement pour l'année 2026-2027.

Cet appel est ouvert :

1/ En interne aux membres temporaires et définitifs du personnel de l'école siège du pôle mais aussi des écoles d'enseignement spécialisé ayant signé une convention de partenariat avec le pôle ;

2/ En externe aux membres du personnel temporaires et définitifs d'autres écoles spécialisées, d'école ordinaires, de CPMS

3/ À tout autre candidat

Après avis préalable de l'organe local de concertation sociale, le PO de l'école siège du pôle souhaite recruter dans les fonctions/groupements de fonctions suivantes :

- **Fonctions** :
  - **Instituteur/Institutrice maternel(le) et/ou primaire**
  - **Professeurs CG niveau DI**
  - **Kinésithérapeute**
  - **Ergothérapeute**
  - **Logopède**
  - **Psychologue/ Neuropsychologue**
  - **Educateur A1**

Pour la zone Bruxelles (Auderghem, Evere, Woluwe-Saint-Pierre, Woluwe-Saint-Lambert, Schaerbeek, Saint-Josse-ten-Noode, Watermael-Boitsfort, Uccle et Anderlecht)

- **Volume de la charge** :

  A déterminer parmi 22/26, 27/36, 29/36, 36/36

  Ce qui comprend les missions relatives à l'accompagnement des écoles coopérantes, les missions relatives à l'accompagnement des élèves, le processus de formation en cours de carrière, le service à l'école et aux élèves, le travail en et pour la classe, le travail collaboratif, les temps de déplacement des membres du personnel dans le cadre de leurs missions (entre deux établissements à l'exclusion des trajets entre leur lieu de travail et leur domicile)[1]

  Un horaire de base sera défini en début d'année en concertation avec la coordonnatrice du pôle et la directrice de l'école siège, qui reprendra une proportion de chaque volet du volume de la charge complète. En fonction des missions qui lui seront confiées, le membre du personnel sera parfois amené à prester en dehors de cet horaire de base et/ou en dehors du temps scolaire, toute modification sera dans la mesure du possible programmée à l'avance.

2. Profil de fonction générique

L'équipe du pôle territorial exerce :

1° les missions suivantes relatives à l'accompagnement de leurs écoles coopérantes

a) Informer les équipes éducatives, élèves et parents d'élèves sur les aménagements raisonnables et l'intégration permanente totale ;

b) Assurer le lien entre les différents partenaires qui jouent un rôle de soutien aux élèves, notamment afin de faciliter l'échange d'expériences ;

c) Accompagner et soutenir les membres de l'équipe éducative des écoles coopérantes dans l'organisation des aménagements raisonnables, notamment par le conseil ou la mise à

[1] Cfr. Circulaire 8229 en page 27

disposition d'outils ;

d) Accompagner les écoles coopérantes dans l'élaboration de protocoles d'aménagements raisonnables lorsqu'une prise en charge individuelle de l'élève concerné par le pôle territorial s'avère nécessaire.

2° les missions suivantes relatives à l'accompagnement des élèves inscrits dans leurs écoles coopérantes

a) Accompagner individuellement les élèves présentant des besoins spécifiques dans le cadre de la mise en œuvre des aménagements raisonnables si cela s'avère nécessaire au regard de leurs besoins et de leurs protocoles d'aménagements raisonnables ;

b) Accompagner individuellement les élèves présentant des besoins spécifiques sensori-moteurs nécessitant un suivi important dans le cadre de la mise en œuvre des aménagements raisonnables si cela s'avère nécessaire au regard de l'échelle des besoins;

c) Collaborer, pour les élèves pris en charge par le pôle territorial, à l'évaluation des protocoles d'aménagements raisonnables et, le cas échéant, à l'orientation vers l'enseignement spécialisé en cas d'insuffisance des aménagements raisonnables pour assurer un apprentissage adapté aux besoins spécifiques de l'élève ;

d) Accompagner les élèves à besoins spécifiques dans le cadre du dispositif d'intégration permanente totale pour les élèves issus de l'enseignement spécialisé

3. Profil de fonction spécifique

- **Le membre du personnel assurera les missions suivantes** :
  - Accompagner des équipes éducatives au sein des écoles ordinaires au sujet des AR et des troubles des enfants
  - Former et accompagner les enseignants de l'ordinaire sur les AR et les stratégies de contournement adéquates
  - Participer à l'observation des enfants en classe sur base de grilles d'évaluation

dans l'optique de la mise en place des AR

- Suivre des élèves en école pour la mise en place et le suivi des AR
- Participer aux réunions d'équipe et de travail collaboratif
- Rédaction de divers documents administratifs et rapports
- Analyser de manière ciblée des dossiers AR.
- Echanger et collaborer de manière assertive avec les personnes gravitant autour des écoles dont il assurera le suivi (titulaires, direction, parents, agents des CPMS, médicaux, paramédicaux, ou autres centres d'aide à l'enfance…)
- Représenter le pôle auprès de tout public, en promouvoir les valeurs et les missions

- **En fonction des missions qui lui seront confiées, le membre du personnel assurera également éventuellement les missions suivantes (référents)** :
  - Gérer une équipe d'accompagnants sur le terrain et au pôle en tant que personne-ressource, guidance et résolution de difficultés rencontrées

- **Compétences requises** :
  - **SAVOIRS** :
    - Connaître les troubles d'apprentissage et le monde du handicap
    - Connaître l'organisation de l'enseignement dans lequel nous fonctionnons (ordinaire, spécialisé, fondamental)
    - Connaître les principes des pôles territoriaux, leurs missions ;
    - Connaître le fonctionnement des projets d'intégration et ma mise en place des aménagements raisonnables

  - **SAVOIR-FAIRE** :
    - Avoir une expérience dans l'enseignement primaire spécialisé et/ou dans l'enseignement fondamental ordinaire
    - Savoir élaborer, mettre en place et/ou soutenir la mise en place d'outils, de stratégies, de projets pour favoriser l'inclusion scolaire
    - Être capable de proposer des outils innovants et de faire évoluer ses pratiques

- Maîtriser les techniques de communication tant orale qu'écrite
- Maîtriser l'orthographe
- Être capable d'utiliser l'outil numérique, les plateformes proposées dans le cadre du travail collaboratif et administratif (traitement de texte, courrier électronique, calendrier partagé, Teams, outils d'échanges et de communication…)
- **Être capable d'utiliser l'outil numérique (tablette, PC) dans le cadre d'une utilisation avec les élèves**
- Être capable de gérer des différends sans implication personnelle
- Pouvoir distinguer ce qui est de son ressort ou ce qui nécessite une intervention extérieure
- Être capable de participer et de mener une réunion, un conseil de classe (IPT), d'en rédiger un PV
- Respecter les modalités, les délais et les horaires prévus

- **SAVOIR-ÊTRE** :
  - Travailler de manière adéquate en équipe
  - Faire preuve de ponctualité
  - Communiquer avec les référents et la hiérarchie de manière transparente, opportune et dans les temps impartis
  - Travailler de manière adéquate en autonomie
  - **Faire preuve de proactivité**
  - Faire preuve de polyvalence et de flexibilité
  - Être à l'écoute, manifester de l'empathie, de l'assertivité
  - Montrer de l'enthousiasme et de la reconnaissance
  - Avoir une démarche réflexive par rapport à sa pratique pour pouvoir l'améliorer et la faire évoluer, sortir de sa zone de confort
  - Faire preuve de capacité à se remettre en question lorsque la situation le nécessite
  - Prioriser ses activités, organiser son temps de travail de manière efficience
  - Observer le devoir de réserve
  - Entretenir une collaboration bienveillante et dynamique au sein de l'équipe du pôle
  - Echanger, soutenir, conseiller dans le respect de ses interlocuteurs avec les équipes des écoles ordinaires et les partenaires extérieurs

- Réagir de manière tempérée et adéquate en cas de désaccord

- Critères de base :
  - Être disponible le jeudi (jour de réunion d'équipe)

- Atouts :
  - **Maîtriser les différents outils numériques spécifiques aux élèves à besoins spécifiques**
  - Connaître les divers documents administratifs relatifs aux pôles territoriaux (circulaires, …)
  - Avoir une expérience dans l'enseignement spécialisé, au sein d'un pôle, en aménagements raisonnables et/ou en intégration
  - Avoir une expérience avec les élèves primo-arrivants et/ou allophones
  - Avoir une expérience avec les élèves présentant, un trouble de la vue ou neurovisuel, un trouble du spectre de l'autisme ou atteints de surdité
  - Avoir une expérience avec des élèves à besoins spécifiques, un bégaiement, une déficience intellectuelle, un ou plusieurs trouble(s) neurodéveloppementaux, un trouble du comportement et/ou émotionnel, un ou des troubles moteur(s)
  - Connaître le langage des signes, maîtriser le braille
  - Avoir suivi une formation en lien avec les missions au sein du pôle (orthopédagogie, troubles neurodéveloppementaux, déficiences, handicaps, master en sciences de l'éducation, …)

4. Procédure et formalités

Les candidatures motivées doivent être envoyées par **courriel avec accusé de réception à l'adresse suivante : pole@ecole-sainte-bernadette.be, pour le 10/12/2026**

Le dossier de candidature doit contenir :

- **un curriculum vitae**
- **une lettre de motivation**

La procédure se fera en deux temps :

1. Une première sélection sera effectuée sur base du dossier de candidature (adéquation

entre le profil et les missions/objectifs du pôle)

2. Les candidats retenus seront entendus lors d'un entretien d'embauche **le vendredi 16/12/2026 (entre 11h et 15h).**

Tout complément d'information peut être obtenu auprès du coordonnateur de l'école siège dont voici lescoordonnées : pole@ecole-sainte-bernadette.be

Toutes informations complémentaires sont disponibles sur le site www.polesaintebernadette.be